

Nombre de  
Conseillers :

en exercice : 29

présents : 24

votants : 27

**OBJET :**

**PERSONNEL  
MUNICIPAL -  
CRÉATION D'UN  
TROISIÈME POSTE  
D'ADULTE-RELAIS**

L'an deux mil vingt,

le : **Lundi 16 novembre**, à vingt heures trente,

le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,

sous la présidence de Monsieur Philippe VAN-HOORNE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 09 novembre 2020.

**PRESENTS** : M. Philippe VAN-HOORNE, M. Pascal GUEUGNON, Mme Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER, M. Didier COUSIN, Mme Charlène RENARD, M. Jean-Marie GOUSSIN, Mme Nathalie LENÔTRE, M. Lionel GONNET, Mme Maryse BRIANCEAU, Mme Nelly VIVIEN, Mme Nicole GONDOUIN, M. Abdellah LHESSANI, Mme Marie-José MARTIN, Mme Véronique LOUWAGIE, M. Stéphane CLOUET, M. Pascal SAMSON, Mme Fleur GOSSELIN, M. Cédric COQUELIN, M. Serge DELAVALLÉE, M. Thierry PINOT, Mme Isabelle DUVAL DE LAGUIERCE, Mme Isabelle CLOUCHÉ, Mme Lucie CLOUARD et M. Gérard LATINIER.

**Absents ou excusés** : Mme Mireille NOGUET qui a donné pouvoir à M. Jean-Marie GOUSSIN, Mme Christine CHATEL qui a donné pouvoir à Mme Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER, M. Philippe RONDEL qui a donné pouvoir à M. Serge DELAVALLÉE, M. Jean-Luc PAULHE et M. Mickaël MESNIL.

Madame Nicole GONDOUIN a été nommée Secrétaire de Séance.

\*\*\*

Dans le cadre de la Politique de la ville, il est proposé la création d'un troisième poste d'adulte relais.

Pour mémoire, le programme adulte-relais, créé par le Comité interministériel des villes du 14 décembre 1999, permet de confier des missions de médiation sociale et culturelle dans des quartiers prioritaires de la Politique de la ville, à des personnes âgées de plus de 30 ans, résidant en territoire prioritaire et précédemment sans emploi ou en contrat aidé.

Certifié exécutoire

transmis à la Sous-  
Préfecture :

le : 18 NOV. 2020

Publié

le : 18 NOV. 2020

Le Maire,



Philippe  
VAN-HOORNE

Les missions des adultes-relais consistent notamment à :

- accueillir, écouter, exercer toute activité qui concourt au lien social ;
- informer et accompagner les habitants dans leurs démarches, faciliter le dialogue entre services publics et usagers, et notamment établir des liens entre les parents et les services qui accueillent leurs enfants ;
- contribuer à améliorer ou préserver le cadre de vie ;

- prévenir et aider à la résolution des petits conflits de la vie quotidienne par la médiation et le dialogue ;
- faciliter le dialogue entre les générations, accompagner et renforcer la fonction parentale par le soutien aux initiatives prises par les parents ou en leur faveur ;
- contribuer à renforcer la vie associative locale et développer la capacité d'initiative et de projet dans le quartier et la ville.

La mise en œuvre des projets d'activité fait l'objet d'une convention préalable conclue entre l'employeur, le Préfet du Département et l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires pour une durée maximale de 3 ans.

Le montant annuel de l'aide financière de l'Etat par poste à temps plein s'élève, à ce jour, à 75 % du SMIC.

Pour la mise en place d'un poste, il est nécessaire de signer avec l'Etat, une convention de 3 ans, renouvelable 2 fois. A la suite de la signature de cette convention, le recrutement de l'adulte relais devra alors être réalisé dans les cinq mois, au plus tard, à compter de la signature.

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
Par 26 voix POUR et 1 ABSTENTION (M. CLOUET),***

***- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention officialisant la création d'un poste pour une durée de 3 ans avec possibilité de renouvellement ;***

***- APPROUVE la création d'un emploi d'adulte-relais lié à la convention décrite ci-dessus, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2020 ;***

***- DÉCIDE d'imputer les dépenses au budget général de la Ville de L'AIGLE de l'exercice en cours, chapitre 012.***

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie certifiée conforme,  
Le Maire,



**Philippe VAN-HOORNE**